

## INFORMATIONS VALIDATION DES ACQUIS

### Personnes concernées

Personnes adultes qui n'ont pas suivi ou partiellement, une formation formelle mais qui ont acquis par l'expérience de nombreuses compétences en lien avec le CFC d'assistant-e médical-e  
=> 1<sup>er</sup> titre.

Personnes qui se sont réorientées dans le médical mais qui ont exercé un autre métier auparavant  
=> 2<sup>ème</sup> titre.

### Conditions

- Bénéficier d'au moins **5 ans d'expérience professionnelle** dont 3 ans au minimum dans le domaine d'activité des assistantes médicales (Cabinet de médecine générale ou interne)
- Avoir déjà acquis une bonne partie des compétences en lien avec le CFC d'assistante médicale (exemple : soins, administration du cabinet, laboratoire, etc.).
- Avoir un niveau de français (min. B1) permettant la réalisation d'un dossier de preuves.
- Etre domicilié-e ou travailler en Suisse

### Démarrer une VAE

#### Inscription (phase 1)

1. S'inscrire sur le Portail CFC pour adultes du Service de la formation professionnelle de votre canton de domicile. Vous serez dirigé ensuite sur le Valais car c'est ce canton qui est responsable de la VAE pour la Suisse romande (excepté Genève)
2. Entretien individuel d'indication auprès du Portail CFC pour adultes (bureau Val-Form)
3. Inscription sur la plateforme numérique du Portail CPA (lien disponible après avoir assisté à la séance d'information publique (voir affiche sur [www.vs.ch/cpa](http://www.vs.ch/cpa)) et s'acquitter de l'émolument de CHF 200.- (pour les Valaisans).

#### Bilan de compétences (phase 2)

1. Auto-évaluation des compétences par le candidat à partir de référentiels métier (Profil de qualification, plan de formation, descriptif des modules, etc.)
  2. Inventaire d'activités en lien avec la profession
  3. Descriptions d'activités réellement exercées
  4. Recueil d'annexes prouvant ou attestant des activités réalisées
- Le tout contenu dans un dossier d'une centaine de pages, qu'on appelle dossier de preuves.

#### Accompagnement du bilan

Les candidats sont accompagnés dans la réalisation de leur dossier de preuves par les conseillers en bilan de compétences du Portail CFC pour adultes. L'accompagnement consiste en séances de groupe, durant lesquelles la méthode et les outils utiles à l'élaboration du dossier sont apportés (5 séances de 3h30 chacune).

La réalisation du dossier en lui-même se fait de façon **autonome**, à la maison. Le bilan dure un environ 6 mois et la durée pour réaliser le portfolio numérique (dossier de compétences) est en moyenne de 12 mois).

#### Expertise (phase 3)

- Analyse du dossier de preuves par 2 experts professionnels et 1 expert de culture générale
- Entretien de vérification entre le candidat et les 3 experts mentionnés ci-dessus
- Méthodes de vérification supplémentaires : lorsque l'analyse du dossier et l'entretien ne permettent pas de fonder une décision, les experts peuvent recourir à d'autres moyens d'évaluation (mise en situation, test, observation in situ, etc.) ; c'est cependant le parcours et la situation du candidat qui détermine le choix de la meilleure méthode d'évaluation.

## Culture générale

Cette validation ne concerne que les personnes qui ne sont pas encore titulaires d'un titre du secondaire II (CFC, maturité, etc.)

L'évaluation se fait par un expert de culture générale au moyen du dossier de preuves.

## Langue étrangère

Les langues étrangères évaluées en Romandie sont l'allemand, l'italien ou l'anglais. L'Ordonnance est claire, une langue étrangère autre que l'allemand, l'italien ou l'anglais n'est pas citée.

Le niveau A2 est requis.

| Domaines d'exigences |                                                                             | Critères d'exigences                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                         |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                      |                                                                             | 1                                                                                                                                                                                                                                                 | 2                                                                                                                                                                                                                                                                  | 3                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 4                                                                                                                                                                                                                                                       |
| A                    | Compétences linguistiques et communicatives dans la langue nationale locale | Est capable de comprendre les expressions verbales et non verbales, orales et écrites, qui sont importantes dans des situations de communication personnelle, professionnelle et sociale.<br>(compétence linguistique et communicative réceptive) | Est capable de communiquer verbalement et non verbalement, par oral et par écrit, dans des situations d'échanges personnels, professionnels et sociaux, en prenant en compte le contexte et l'interlocuteur. (compétence linguistique et communicative productive) | Est capable d'appliquer les normes linguistiques, les conventions et les règles de communication ainsi que d'autres codes (mimiques, gestuelle, modulation de la voix, habillement, etc.) selon le contexte et l'interlocuteur. (compétence linguistique et communicative normative) | Est capable de saisir les messages verbaux et non verbaux exprimés oralement et par écrit par d'autres personnes, de donner son propre point de vue et de le développer de manière constructive. (compétence linguistique et communicative interactive) |
|                      |                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                         |
| B                    | Compétences personnelles, sociales et méthodologiques                       | Est capable de gérer les situations complexes en tenant compte de ses points forts et de ses points faibles. (compétences personnelles)                                                                                                           | Est capable de gérer les situations complexes en déployant les stratégies et les méthodes qui conviennent. (compétences méthodologiques, stratégies de travail)                                                                                                    | Est capable de gérer les situations complexes de manière responsable en s'appuyant sur le travail d'équipe ou en adoptant une attitude socialement appropriée. (compétences sociales)                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                         |

## Module complémentaire de radiologie

Les assistants médicaux qui ne sont pas au bénéfice d'une formation en radiologie médicale reconnue par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ne sont pas autorisés, même sur délégation du médecin, à effectuer des radiographies.

D'après la loi, les examens radiographiques ne peuvent être effectués que par des personnes au bénéfice d'une formation reconnue par l'OFSP. Les médecins n'ont pas l'autorisation de déléguer cette tâche à un personnel non formé.

Si une personne a acquis ces compétences en dehors d'un cadre réglementé, elle peut être dispensée de suivre la formation, mais devra attester d'une place de pratique et OBLIGATOIREMENT réussir l'examen théorique et pratique. Suivre les cours n'est pas obligatoire, mais l'examen final l'est.

## Objectifs

Acquérir les qualifications techniques et théoriques et de radioprotection exigées par l'OFSP pour la prise de clichés concernant les radiographies des **extrémités et du thorax**. Une formation complémentaire de 40 périodes en **radiologie à dose intensive** est obligatoire pour radiographier la colonne et le crâne.

L'autorisation de radiographier (certificat pour la qualification technique) n'est accordée que lorsque la formation en radiologie a été achevée avec succès ET que le CFC d'Assistant-e Médical-e est décerné ou tout autre diplôme d'une profession de la santé reconnue par l'OFSP.

La liste des objectifs détaillés est disponible sur le site de la FMH  
[http://www.fmh.ch/files/pdf8/Bildungsplan\\_frz\\_Sept\\_2012.pdf](http://www.fmh.ch/files/pdf8/Bildungsplan_frz_Sept_2012.pdf)

## Durée de la formation

La formation s'effectue en partie à l'école (60 périodes) mais également à domicile (devoirs + e-learning) et en établissant un statut au cabinet médical/institut de radiologie (~60 périodes).

**Critères d'admission (radiologie)**

Être admis à la procédure de validation des acquis (au moins 5 ans d'expérience professionnelle dont 3 ans au minimum comme assistante médicale dans un cabinet avec de la radiologie).

ou

Disposer d'un certificat dans le domaine médical (niveau secondaire II ou supérieur HES). Pour être admis à la formation et/ou aux examens, une expérience professionnelle minimale de 3 ans en cabinet médical est exigée.

**Attention : il est obligatoire de s'exercer à la pratique de la radiologie dans un cabinet médical ou dans un institut de radiologie : le médecin ou l'institut s'en porte garant.**

**Évaluation, examens AVEC la formation :**

1. Remplir les conditions d'admission à la formation
2. Participer aux cours de formation en radiologie médicale (au minimum 90% : 54 périodes) + effectuer les travaux demandés à domicile et au cabinet
3. Présenter une attestation de preuve de prise de clichés selon la liste des positions signée et certifiée par le médecin ayant la reconnaissance d'expert (minimum 50 clichés).

**Évaluation, examens SANS la formation :**

1. Présenter un ou des certificat-s de travail attestant la preuve de prise de clichés signé-s par le-le-s médecins ayant la reconnaissance d'expert en cabinet médical ou institut de radiologie.
2. Autoévaluer ses connaissances théoriques avec l'examen blanc figurant sur le site officiel de la FMH : [http://www.fmh.ch/files/pdf10/Diagnostic\\_radiol\\_cand.pdf](http://www.fmh.ch/files/pdf10/Diagnostic_radiol_cand.pdf)
3. Approbation du responsable cantonal du portail VAE
4. Inscription aux examens jusqu'au 31 mars de chaque année
5. Présenter une attestation de preuve de prise de clichés selon la liste des positions signée et certifiée par le médecin ayant la reconnaissance d'expert (minimum 50 clichés).

**Déroulement de l'examen (75 minutes au total)****Écrit : 30 minutes**

Thèmes :

Physique des rayonnements

Appareil à rayons X (structure, tube, réglage de l'appareil)

Film radiographique / développement / radiologie numérique

Radiobiologie

Radioprotection (y compris bases légales) / dosimétrie

**Pratique : 45 minutes**

3 études de clichés : 15 minutes

4 positions radiologiques à effectuer : 30 minutes

Les exigences de ces deux examens sont identiques aux procédures de qualification effectuées par les apprentis.

**Critères de réussite**

L'examen du module « radiologie médicale » est réussi si les 2 notes obtenues sont égales ou supérieures à 4,0.